

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 93/17 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AU CALENDRIER SCOLAIRE TRIENNAL
1993/1996 POUR L'ACADEMIE DE CORSE**

SEANCE DU 23 FEVRIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le vingt trois février , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

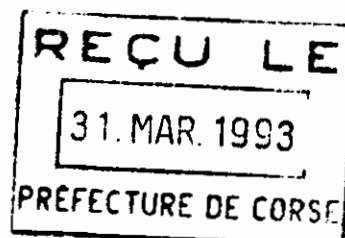
François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Paul COMBETTE
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI
Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Jean-Charles COLONNA
M. Edmond SIMEONI à M. Norbert LAREDO
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI
M. Michel VALENTINI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS :

M. Henri ANTONA
M. Jean-Marc BALESI

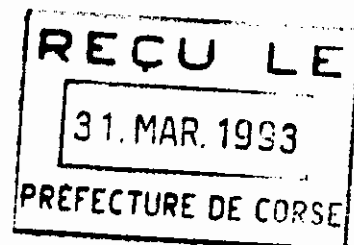


L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- VU la loi d'orientation sur l'éducation n° 89.486 du 10 juillet 1989,
- VU le décret 90.236 du 14 mars 1990 relatif aux conditions dans lesquelles le calendrier scolaire national peut être adapté pour tenir compte des situations locales,
- VU le rapport de M. le Recteur de l'Académie de Corse relatif au calendrier scolaire triennal 1993/1996 pour l'Académie de Corse,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR rapport de la Commission de la Culture, de l'Education de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

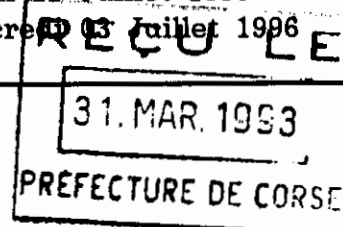
CONSIDERE que le calendrier scolaire triennal 1993/1996 de l'Académie de Corse, doit fixer les dates de rentrée des élèves au-delà du 8 Septembre.



ARTICLE 2 :

PROPOSE pour la période considérée, que soit arrêté le calendrier scolaire ci-après, dans l'Académie de Corse :

Pré-rentrée des personnels enseignants	- Lundi 13 Septembre 1993 - Lundi 12 Septembre 1994 - Lundi 11 Septembre 1995
Rentrée des élèves	- Mardi 14 Septembre 1993 - Mardi 13 Septembre 1994 - Mardi 12 Septembre 1995
Vacances de la Toussaint	- du Samedi 23 Octobre au Mercredi 03 Novembre 1993 - du Samedi 22 Octobre au Jeudi 03 Novembre 1994 - du Mercredi 26 Octobre au Lundi 06 Novembre 1995
Vacances de Noel	- du Samedi 18 Décembre 1993 au Lundi 03 Janvier 1994 - du Vendredi 16 Decembre 1994 au Mardi 03 Janvier 1995 - du Mercredi 20 Décembre 1995 au Mercredi 03 Janvier 1996
Vacances d'hiver	- du Vendredi 18 Février au Lundi 28 Février 1994 - du Vendredi 03 mars au Lundi 15 Mars 1995 - du Vendredi 16 Février au Lundi 26 Février 1996
Vacances de Printemps	- du Vendredi 08 Avril au Lundi 25 Avril 1994 - du Vendredi 21 Avril au Mardi 09 Mai 1995 - du Vendredi 05 Avril au Lundi 22 Avril 1995
Début des vacances d'été	- Samedi 09 Juillet 1994 - Mardi 11 Juillet 1995 - Mercredi 13 Juillet 1996



ARTICLE 3:


La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI

AJACCIO, le 23 Février 1993

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE,**


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

